

NOTE À DESTINATION DES ADMINISTRATIONS / INSTITUTIONS

- Quelles sont les mesures mises en place pour lutter contre la fraude ?

La lutte contre la fraude à l'étranger demeure un objectif prioritaire de la Direction des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire (DFAE), qui a renforcé ces dernières années ses dispositifs pour en accroître l'efficacité.

Avant leur prise de fonctions à l'étranger, les agents en charge des questions consulaires bénéficient d'une sensibilisation systématique et d'une formation à la détection de la fraude. Par ailleurs, des référents « fraude » ont été désignés au sein des postes consulaires et sont chargés du suivi transversal de ces dossiers.

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'aides sociales et de bourses scolaires, les agents peuvent procéder à des visites à domicile (VAD) et échanger des informations avec les administrations locales et les organismes sociaux compétents. Ce renforcement du contrôle de terrain constitue un levier essentiel de la politique antifraude.

Enfin, la DFAE travaille à une amélioration structurelle des outils de lutte contre la fraude. Le rapport 2024 de la Cour des comptes relatif aux services consulaires rendus aux Français établis hors de France recommande, dans sa recommandation n°6, d'étudier la faisabilité d'une interconnexion des systèmes d'information du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères avec ceux du ministère de l'Intérieur et des organismes sociaux. Des réunions se sont tenues en ce sens avec la Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF), en vue d'un projet d'amendement à la proposition de loi contre les fraudes aux aides publiques, qui permettrait un accès croisé aux bases de données du MEAE et des organismes sociaux.

- Quels sont les résultats des mesures mises en place pour lutter contre la fraude ?

Les campagnes de sensibilisation et de formation ont favorisé une mobilisation accrue des postes qui s'est traduite par une hausse significative du nombre de visites à domicile et des échanges renforcés avec les organismes partenaires.

► Aides sociales :

- 642 visites à domicile ont été réalisées par les postes consulaires pour l'examen des demandes d'aides sociales en 2024 ;
- 30 dossiers ont été refusés pour fraude, principalement en Tunisie (1er poste en nombre de fraudes détectées), en Algérie et en Côte d'Ivoire ;
- En 2024, 4 205 personnes bénéficiaient de l'aide sociale directe à l'étranger.

► Bourses scolaires :

- 1 255 visites à domicile ont été menées pour la campagne 2024/2025 (rythme nord) et 187 pour la campagne 2024 (rythme sud) ;
- 326 dossiers ont été refusés pour fraude contre 278 en 2023, représentant, au total, une perte évitée estimée à près de 1,5 million.